



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

Procès-verbal du 16 novembre 2007, salle communale, St-Luc



VI

Présidents des Communes d'Anniviers

Simon Crettaz, Saint-Jean

Georges-Alain Zuber, Ayer

Gabriel Solioz, Grimentz

Benoît Salamin, Saint-Luc

René Massy, Vissoie

Excusé : Walti Zuber, Chandolin

Animateur

Jean Bonnard

Population – estimation

environ 130 personnes

Présidents des commissions

Dominique Rion, administration

Jean-Pierre Salamin, sécurité

Jean-Albert Melly, construction et cadastre

Jacques Vouardoux, bourgeoisies et triage

Georges-Alain Zuber, économie publique

Gabriel Solioz, aménagement du territoire

Invités

Jean-Michel Cina, Chef du Département de l'Economie et du Territoire

René Schwéry, Chef du service de l'Aménagement du Territoire

Manu Broccard, Directeur de Cœur du Valais

Ouverture du forum par le Président des Présidents

Simon Crettaz ouvre ce nouveau forum, salue M. le Conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, M. le Chef de Service René Schwéry et la population.

Il est remarqué que ce forum se tient à 10 jours près du premier anniversaire de la date de la votation sur la fusion des communes. Il y a presque un an donc, le oui historique à la fusion des communes était plébiscité par 2/3 des citoyens.

Une année de travail intensif s'étant écoulée, deux forums ont été organisés pour présenter les tâches effectuées par les commissions et pour inciter chacun à participer à la mise en place de la nouvelle commune.

Les personnes travaillant dans les diverses commissions sont remerciées de l'intérêt porté à leur tâche.

Le président de Chandolin, Walti Zuber et le président de la commission agricole, Gérard Genoud sont excusés.

En bref, il est rappelé que si le mariage a été fêté le 26.11.06, le baptême, lui, n'aura lieu que le 01.01.09.

Commission administration

La parole est ensuite passée à Dominique Rion pour la présentation de la commission administration. Les divers chiffres ci-après résument le travail de la commission :

- 6 services à répartir sur 6 sites
 - o Administration générale
 - o Finances-impôts
 - o Services techniques, édilité, service des constructions, environnement
 - o Cadastre
 - o Juge de commune, chambre pupillaire
 - o Salle du conseil, réceptions
 - o Mais aussi le centre scolaire, la crèche, la police et le CSIB
- 12 collaborateurs et 2 à 3 apprentis
- 8.1 forces de travail

Les postes de responsable des finances, de responsable technique et de secrétaire communal(e) seront mis au concours à la mi 2008.

Une personne de l'assemblée pose la question de l'efficacité d'une administration répartie en six services et sur six sites différents. La proposition est faite de centraliser l'administration en un lieu et d'ouvrir les guichets deux heures par jour dans chaque ancienne commune.

Il est répondu que la question a été évoquée en conférence des conseils et que, vu les infrastructures existantes qui sont trop petites pour accueillir tout le personnel, les bureaux seront répartis sur plusieurs sites. Cela respecte en outre pleinement le contrat de fusion. La nouvelle commune pourra, avec le temps, réunir les sites pour plus d'efficacité. Il s'agit, dans l'immédiat, d'une période de transition nécessaire.

Commission sécurité

Jean-Pierre Salamin présente le travail de la commission et notamment l'organigramme de la future organisation de la sécurité Anniviers.

Il s'agit pour la commission de traiter prioritairement des aspects liés à la protection de la population et à la sauvegarde de ses biens et subsidiairement du tribunal de police et des stands de tir en Anniviers.

De nombreux règlements ont été harmonisés et sont régulièrement soumis à l'Etat du Valais pour consultation. Une annonce pour recruter un policier a été rédigée par la commission sécurité.

Au terme de la présentation, aucune question n'est posée par la population.

Commission construction et cadastre

Jean-Albert Melly présente à son tour le travail effectué par la commission qui a pour but principal d'harmoniser les règlements de construction en adéquation avec les plans d'affectation des zones afin d'avoir un seul règlement des constructions pour Anniviers.

Afin de mener à bien l'important travail, l'entente entre communes qui doivent faire preuve d'un langage unique est prépondérante. Un certain temps sera nécessaire pour aboutir au but fixé.

Les teneurs de cadastre ont reçu une lettre leur annonçant qu'ils seraient tous démissionnés de leur poste. Or, il est demandé par la commission de ne pas aller trop vite et de permettre de garder des forces vives pour la masse de travail qui sera nécessaire pour le regroupement des cadastres d'Anniviers.

Au terme de la présentation, il est demandé par un citoyen qui consulte régulièrement les PV sur www.anniviers.org de préciser ce qui y est noté. Il est répondu que les PV reflètent les réflexions en cours et que rien n'est arrêté, bien au contraire ; les PV doivent servir à susciter la discussion au sein de la population. Les commissions sont à l'écoute des remarques.

Concernant l'indice, il a été proposé de l'abandonner et de respecter uniquement les distances aux limites et les gabarits.

Concernant une question sur le moratoire et la vision économique à avoir pour les entreprises de la vallée, il est remarqué que les mesures doivent être restreintes ; ne pas administrer de chimio à la place d'une aspirine. Pour le président de la commission construction et cadastre, la situation est cyclique et il ne faut pas oublier les difficiles périodes traversées dans le passé.

Commission bourgeoisie et triage

Jacques Vouardoux, président de la commission bourgeoisies et triage rappelle que le 26.11.06, la volonté de maintenir les bourgeoisies séparées a été claire : 83.29 %.

Le 14.09.07, la conférence des conseils a pris connaissance de diverses demandes de la commission bourgeoisie. Notamment celle de reprendre les conventions existantes dans les diverses communes. Cela sera fait, tout comme l'harmonisation des tarifs des réceptions et l'entretien des routes forestières par la commune.

Le triage, service interbourgeoisial qui est propriété des six bourgeoisies, ne changera pas son mode de fonctionnement suite à la fusion des communes.

Il est rappelé que le droit de vote peut être exercé par toute personne domiciliée dans sa commune bourgeoisiale et par les bourgeois du canton qui en font la demande écrite au président de la bourgeoisie. Seuls les domiciliés sur le territoire bourgeoisial peuvent élire.

Dans les deux cas, il n'est pas nécessaire d'avoir reconnu sa bourgeoisie.

Dès le 01.01.09, les enfants qui naissent en Anniviers seront originaires d'Anniviers. Ils pourront reconnaître la bourgeoisie de leur père dès l'âge de 18 ans.

L'utilisation du bois des forêts est en cours de discussion. L'exploitation coûte plus chère que le prix de vente.

Commission économie publique

Georges-Alain Zuber présente le travail effectué au sein de sa commission. Beaucoup d'informations ont été absorbées et il s'agit maintenant d'en faire la synthèse. De nombreuses rencontres ont été organisées avec les acteurs du tourisme (Remontées mécaniques, SD, SAT, commerçants,...)

Le travail de la commission dépend beaucoup de la nouvelle loi sur le tourisme en discussion à l'Etat actuellement.

Avec une nouvelle loi ou non, une politique communale du tourisme sera édictée et un audit de la destination Sierre-Anniviers Tourisme sera mis en place pour évaluer le fonctionnement et notamment la communication entre partenaires.

Une personne de l'assemblée se dit déçue par l'attitude du département cantonal chargé du dossier de la nouvelle loi sur le tourisme :

- Anniviers et Sierre doivent pouvoir former une région à part entière. Ils forment une entité en soi et sont capables de se gérer. Or, selon la nouvelle loi, SAT ne répond pas aux critères et devrait s'associer avec une autre région/station. Le risque de la perte de la maîtrise du tourisme anniviard est grand.
- De plus, les SD ne sont pas mentionnées et ne seront donc plus légalement reconnues. Que deviendra le bénévolat quand les ordres viendront d'ailleurs ?

La parole est donnée à M. Jean-Michel Cina qui remercie les présidents de leur invitation à un moment important pour le Val d'Anniviers. Pour le Conseiller d'Etat, la recherche de la réussite passe par la déception. Il faut être cohérent et laisser une partie de son autonomie.

Le Val d'Anniviers doit prendre en compte un élément décisif pour le futur de sa commune : créer une cohésion autour d'une vision commune en termes économique, social et environnemental.

Pour revenir à la nouvelle loi sur le tourisme, M. Cina donne les éléments d'information suivants :

La première commission qui a planché sur le texte a souhaité professionnaliser les structures, augmenter les performances des destinations. Avoir environ 146 SD avec un responsable et du personnel administratif n'est pas l'avenir. Il faut créer des entités plus compétitives pour défendre ses chances sur un marché globalisé.

Si la loi prévoit 9 régions, la commission est ouverte à une certaine flexibilité : le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, pourrait déroger et accepter un plus grand nombre de régions si le nombre de 9 est jugé trop contraignant.

Plusieurs instruments sont à disposition des communes pour entretenir les infrastructures. Un fonds pourra être créé, alimenté par la TPT. Une taxe sur les transactions immobilières pourrait voir le jour afin de faire participer la branche touristique qui fonctionne le mieux en Valais : la promotion immobilière. Enfin, une taxe d'incitation à la location des résidences secondaires peut être instaurée.

Avoir une vision commune, un concept, un plan directeur qui détermine les objectifs en matière touristique et de développement territorial est indispensable.

En conclusion, M. Cina relève qu'à plusieurs reprises durant la soirée, il a été émis le souhait d'avoir une économie et une croissance maîtrisées, de respecter le paysage et l'authenticité des villages. Il faut cependant veiller à ce que les souhaits soient la réalité. Il faut être cohérent jusqu'au bout.

Commission aménagement du territoire

Gaby Solioz présente à son tour le travail de sa commission. La tâche est lourde. La problématique du logement a été largement démontrée et il s'agit de savoir ce que l'on veut (rien / limiter / taxer / ...).

Il est relevé que jamais il n'a été construit en Anniviers aussi fortement que cette année. Pour l'économie locale, c'est un échec total. Il faut dès lors penser Anniviers et réfléchir à un règlement commun pour gérer le territoire de la nouvelle commune.

Il est rappelé qu'il y a une centaine d'années, Anniviers comptait 2300 habitants et que ce chiffre a connu une forte baisse dès la venue de l'industrie dans la Plaine du Rhône avant de remonter avec la construction du barrage et le début du tourisme hivernal. Le développement touristique et la construction sont donc fortement liés.

L'avancée importante de la forêt est constatée, il faut dès lors veiller à ce que les personnes qui entretiennent le paysage soient aidées correctement. Ce point sera traité d'entente avec la commission agricole.

Pour ce qui est des zones à construire, il est rappelé qu'à peine 2 % de la superficie de la commune d'Anniviers est située en zone à construire.

L'augmentation du nombre de résidences secondaires varie ces 10 dernières années et selon les communes entre 4 et 19 %. A l'avenir, il faut trouver des solutions pour améliorer l'occupation des lits mais il n'est pas jugé nécessaire de tuer la construction, branche économiquement très forte actuellement.

Le règlement commun qui sera édicté et qui devra être simple et avec une application réaliste, tiendra notamment compte des points suivants :

- l'économie locale doit vivre décemment
- les hôtels doivent être favorisés par des subventions étatiques
- un contingentement de construction flexible sera proposé
- les résidences secondaires louées seront favorisées (taxes,...)

Deux questions émanant de l'assemblée sont en lien avec la fiche D 1/3. Il s'agit de savoir sur quel critère a été fondé le calcul du quota idéal de résidences secondaires. Il est mentionné également que l'économie est cyclique et que si la fiche D 1/3 a pour but de gommer les pics, qu'est-ce que le canton fera lors des creux ?

M. Jean-Michel Cina précise que les critères figurant dans l'annexe de la fiche ont été établis pour déterminer la nécessité d'agir de chaque commune. Dans certaines communes, un laisser aller a été instauré depuis les premières discussions sur la problématique des résidences secondaires, en 1993 déjà. Ce laisser aller peut tuer une destination.

Il est correct de dire qu'il faut maîtriser la croissance, la volonté est clairement déclarée. Reste à définir une stratégie propre à chaque commune. Le contingent non utilisé est reporté l'année suivante afin d'éviter les creux.

M. Cina a rencontré des gens de la vallée qui lui ont exposé les problèmes que connaît l'hôtellerie en Anniviers. Il faut se pencher sur l'aide à apporter à ce secteur :

- aide de l'Etat = Crédits LIM
- aide de la commune = zonification, réservation de surface pour l'hôtellerie
- aide des bourgeoisies = mise à disposition de terrains s'il est jugé qu'un hôtel est nécessaire au développement de la station

Divers

Une personne de l'assemblée fait part de son admiration pour le travail effectué.

Il faut dès lors profiter du fait que le Val d'Anniviers sera observé à fin 2008 pour définir comment instituer la démocratie en élisant le nouveau conseil municipal. Il faudra pouvoir être fier de la façon dont aura été élu le nouveau conseil équilibré entre jeunes/vieux ; hommes/femmes ; nouveaux/anciens,...

Dès lors, il est demandé de pouvoir organiser une assemblée du peuple afin de laisser chacun s'exprimer sur le mode de faire.

Simon Crettaz rappelle que le débat a été ouvert lors du forum du 05.10.07 et que le feu n'a pas pris. La conférence des conseils a pris la décision d'aller vers une liste

d'entente car Anniviers n'a pas la culture du parti, au niveau communal. Cela n'empêchera pas que d'autres listes soient présentées et il reste des questions à régler :

- comment faire cette liste unique ? Qui trouver ?
- comment éviter d'autres listes ?
- quelle sera l'attitude des partis politiques en Anniviers ? Qui sont les responsables des partis en Anniviers ? Quels partis sont actifs en Anniviers ?

Un manque de réaction de la population est ressenti. Les Présidents sont d'accord qu'une séance soit mise en place au creux de janvier à condition que des propositions concrètes émanent de la population. Les communes ont besoin de l'aide du peuple pour avancer.

Conclusion par le président de St-Luc – Benoît Salamin

En conclusion, Benoît Salamin rappelle le 1^{er} forum du 24.11.06 à Ayer, la 1^{ère} commission collaboration mise en place en 1999 et remarque le chemin parcouru depuis lors.

Il est espéré que les forums des 05.10.07 et 16.11.07 aient donné une idée plus précise du travail réalisé en commissions. Les membres des commissions et les intervenants de la soirée sont remerciés.

Le verre de l'amitié, offert par la bourgeoisie de St-Luc, est partagé.

ADRESSE DE CONTACT : Communes d'Anniviers, CP 46, 3961 Vissoie
www.anniviers.org – martine.antonier@anniviers.org
Fax : 027 475 60 31 – tél : 027 475 14 55

Pour le PV : Martine Antonier Tschus